

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant à la convention de prêt avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France - direction régionale de l'Archéologie - pour exposition "Villeneuve d'Ascq : 50 ans et des millénaires"

N° : VA_DEC2021_63

Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De signer l'avenant à la convention de prêt à titre gracieux de mobilier archéologique avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France – service régional de l'archéologie (décision VA_DEC2020_271 en date du 23/07/2020). Le prêt accordé initialement pour une période allant du 1^{er} septembre 2020 au 26 février 2021 est prolongé jusqu'au 6 août 2021. Ceci concerne l'exposition « Villeneuve d'Ascq : 50 ans et des millénaires », présentée au musée du Château de Flers,

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.4.3 Musées du patrimoine

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 23 février 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178649-AU-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 11 mars 2021

**PREFECTURE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DES HAUTS-DE-FRANCE
SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE**

**Avenant à
LA CONVENTION DE PRET POUR EXPOSITION**

Titre de l'exposition : « Villeneuve d'Ascq : 50 ans et des millénaires »

Lieu(x) : **Musée du château de Flers**

Date d'ouverture : **19 septembre 2020**

Date de clôture : **30 juillet 2021**

Directeur du musée :

Coordonnées de l'emprunteur :

Service Culture et Patrimoine

Adresse : **Château de Flers, chemin du Chat**

botté

Code postal : **59650**

Ville : **Villeneuve d'Ascq**

Tél : **03 20 91 91 51**

Tél : **03 20 91 91 51**

Courriel : **ssanchez@villeneuedascq.fr**

Préambule

Avenant à la convention de prêt de pièces pour exposition,

Entre la commune de Villeneuve d'Ascq, sise Place Salvador Allende, représentée par Gérard Caudron, en sa qualité de Maire dûment habilité par la délibération VA_DEL 2020_61 du 5 juillet 2020 prise en application de l'article L 2122 – 22 du Code général des collectivités territoriales et agissant en vertu de la Décision VA_DEC2021_63 du 23 février 2021.

Et

La Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France - Service régional de l'archéologie - sise 3 rue du Lombard à Lille, représentée par Jean-Luc Collart, en sa qualité de Conservateur régional de l'archéologie

Article 1 :

1.1 L'article 21 de la convention concernant les dates de prêt est modifié.

1.2 Tous les autres articles restent inchangés

Article 2 : Liste des pièces acceptées pour le prêt

Le prêt accordé par la direction régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France - service régional de l'Archéologie - concerne les pièces désignées dans la liste jointe.

Article 3 : Dates du prêt

Le prêt accordé initialement pour une période allant du 1^{er} septembre 2020 au 26 février 2021 est prolongé jusqu'au 6 août 2021, à condition que les attestations d'assurance soient renouvelées et envoyées au Service régional de l'archéologie.

Article 4 : Lieu de conservation

Le lieu unique de conservation et/ou d'exposition des Pièces est : **Musée du château de Fers, Chemin du Chat botté, 59650 Villeneuve d'Ascq**

Article 5 : Valeurs d'assurance

Les Pièces prêtées sont assurées « clou à clou » par l'emprunteur en fonction de la valeur d'assurance suivante : **85 200 €**

Fait à Lille, le

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 23 février 2021

Pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Hauts-de-France,
Le Conservateur régional de l'archéologie,

Pour l'emprunteur,
Monsieur le Maire de Villeneuve d'Ascq,

Jean-Luc Collart

Gérard Caudron



Merci de bien vouloir retourner un exemplaire signé à :

DRAC Hauts-de-France
Service Régional de l'Archéologie
3 rue du Lombard
59049 LILLE CEDEX